

**CR de la réunion du CoDir de la Société de Tir de
Pamiers Mardi 7 janvier 2025 à 18H00 au Complexe
Balussou :**

Membres du CODIR présents : AGUILAR Éric, ALFONSO Christophe, AMOUROUX Bernard, ARAZILS Marie-Christine, BENSOUSSAN Yves, CAMPOS Alain, CAPERAN Patrick, FONTA Gerard, GALY Sylvain, HENNINGER Jacky, LAFFONT Éric, LEMBOURG Patrick, MAURENS Jean-Pierre, PEREIRA Jérôme.

Comptes bancaires du club :

Proposition de donner l'accès de la gestion des comptes bancaires au trésorier et trésorier adjoint vote : 13 pour adopté (Campos Alain n'étant pas arrivé au moment de ce vote).

Armes du club et affichages :

Pour le chantier en cours et l'homologation des Capellas : il y a eu la visite de police et de la préfecture avec contrôle des armes et vérification de la conformité des installations et affichages.

Il nous est demandé la liste des armes de catégories C et D et la copie des diplômes.

Un listing détaillé va être établi des armes.

Des armes sont obsolètes et pourraient être revendues et la somme sera réinvestie pour des armes de 10 mètres.

Il est prévu un futur investissement pour des pistolets 22 LR pour les jeunes compétiteurs et les tirs d'assiduité.

Le comité directeur valide ce projet d'inventaire et de vente d'armes 13 votes pour.

Campos Alain arrive à la réunion à 18H32

Grille tarifaire des inscriptions au club :

Le trésorier suggère de renouveler la présentation de la grille tarifaire et la mettre en cohérence pour la saison prochaine.

Vote 14 pour adopté.

Site internet, Facebook et internet au club :

Le site internet du club est en attente de récupération des codes si cela s'avère trop compliqué pour l'actuel il va être prévu d'en refaire un plus simple et désignation d'un webmaster et pour la remise à jour du site.

Il va être ouvert un compte ou une page Facebook pour le club.

Internet va être installé aux Capellas soit par orange (choix prioritaire avec abonnement classique) si la fibre est possible à installer soit par starlink (375 euros pour le matériel et 40 euros par mois d'abonnement).

Nous allons attendre un délai de 1 mois pour voir si le forfait orange est possible sinon le choix de starlink sera fait.

Installation internet aux capellas vote 14 pour : adopté.

Démarches administratives à faire :

Il y a des passages devant notaire à faire pour des parcelles de cession de terrain avec les voisins pour être réglementaire cela doit être voté en assemblée générale par les adhérents du club au mois de septembre. Le géomètre à borné les parcelles.

Le vote sera fait en septembre.

Point sur l'homologation du stand des Capellas :

Stand 25 mètres du bas :

Le mur extérieur est a 2M40 il doit être à 2m50.

Entre le pare-balle et le coin entre le 25 et le 50 mètres il sera posé des rouleaux en caoutchouc

Il va falloir faire des découpes dans la barre de guidage au portail pour le passage handicap.

Il faut finir de mettre les caoutchoucs derrière les derniers gongs.

Vont être mis en place de 3 gyrophares sur l'ensemble du linéaire du pas de tir et un interrupteur.

Une ligne rouge va être tracée a 1 mètre du pas de tir.

Des lettres vont matérialiser les gongs A, B, C et les postes de tir et l'accès aux cibles avec un interrupteur à côté.

Stand 50 mètres :

Il va être posé un tapis sur la largeur au sol des 50 mètres et aux 25 mètres destinés à la poudre noire une bande caoutchouc.

Le portail d'accès derrière est en saillie : une bande en caoutchouc va être mise pour être à fleur.

Les postes de tir couchés debout vont être numérotés, il va être réalisé un réalignement pour éviter les tirs croisés.

La casquette refaite va devoir être doublée

Les trous dans les blocs béton vont être bouchés.

Une protection support pâre balle en bois sera placée.

Mise en place de la récupération du plomb : des tapis en caoutchouc vont retomber pour garder les éclats dans le pare balle et balayer.

Matérialisation au sol de l'accès aux cible et mise en place de 2 gyrophares de sécurité ; un au coin poudre noire et un autre de l'autre côté avec un interrupteur de ce côté du mur.

Le bloc porte va être remplacé par un ouvrant dans l'autre sens (pour éviter de cogner un tireur en ouvrant la porte entre le 25 et le 50 mètres).

Le passage ouvert entre le stand 50 mètres bas et le 25 mètres haut doit être fermé.

Il va être fait un nettoyage du toit du 50 M.

Stand 25 mètres haut :

L'angle a l'entré va être fermé.

Les lignes 25 m vont être peintes.

Les poteaux des pare balles vont être protégés.

Un caisson va être fait au niveau des gongs pour séparer les gongs du reste de la ciblerie.

Les pas de tir vont être protégés des ricochets : sur la dalle en béton seront mis soit un bac avec du sable soit une bande caoutchouc soit les deux.

La porte métallique pour accéder aux cibles doit être condamnée, nous devrons passer du pas de tir pour aller aux cibles : une tablette va se relever coté gongs.

A droite sera installé un poste adapté au handicap avec un rameneur de cible électrique.

1 ou 2 gyrophares seront installés.

La ligne doit être à 80 cm derrière le pas de tir.

Une rehausse va être prévue sur le mur de séparation du 25 m et du TSV : 60 cm de réhausse sont à faire pour la sécurité.

Il faut finir le pare balle sur le coté au niveau ou sera installé le poste adapté au handicap.

Il y aura des séparations entre les 10 postes de tir et et les gongs (tapis ou autre).

Eléments autres :

Le stand par lui-même doit être clôturé entièrement sur la périphérie il sera installé un grillage minimum de 1,70 avec des affichages tous les 50 mètres.

Le portail à l'entrée sera à double battant : un battant pour que passe une voiture, le second ne sera ouvert que pour le passage de camions.

Seront installés des panneaux d'interdiction d'accès.

Un défibrillateur va être commandé.

Conformité pour le 100 mètres :

3 containers vont être installés : 2 seront jumelés, isolés et capitonnés en fibralith.

Il y aura une entrée avec des étagères et des tables pour poser le matériel ainsi que des tables pour tirer assis debout ...

Un autre container sera insonorisé avec mise en place de bois de chauffage en buche de 50 sur la partie avant (insonorisation avec le bois et sert de pare balle pour les tirs intempestifs).

Des cadres en bois de chêne épais seront installés pour avoir la lignée de 4 postes de tir

Nuisances sonores : avec les 22LR peu de bruit et les munitions subsoniques ainsi que les armes avec silencieux. Avec les gros calibres il y a un risque avec les taules mais ils ne seront pas interdits.

Il y aura donc des créneaux pour les calibres les plus bruyants (réservation du pas de tir).

Vote pour les 4 containers : 14 pour adopté.

1 container servira pour le stockage à moitié et l'autre moitié du container sera utilisé pour faire un pas de tir pour les arbalétriers.

Il sera donc mis en place un stand d'arbalétriers.

Il est discuté de la possibilité de végétaliser le haut des containers.

En achat il faut les containers ainsi que du métal (portail porte cibles...).

Il y aura 3 rangs de bétons intérieurs en fibralith.

Validation du budget par le comité directeur : 25000 euros plus ou moins 5000 euros pour les travaux du stand 100 mètres et le portail.

Vote 14 pour adopté.

Points divers :

PSC1 : formation en attente de confirmation pour le 1 février le un devis à été établi pour réserver la salle (6 membres du codir 1 jeune et 1 adhérent ouverture a 2 adhérents volontaires) 400 euros ttc pour la formation.

Des fiches de protocoles vont être établies : pour le SIA, pour eden, pour les tirs d'initiations, pour les retards de renouvellement d'adhésion pour des informations claires.

Proposition d'un adhérent du club de laisser une arme au club (une kalashnikov) en échange d'un euro à condition de pouvoir la récupérer si la législation change arme ne pouvant être détenue que par un club ou un armurier.

Vote : kalashnikov pour le club 9 abstention 0 contre 5 pour adopté.

L'adhérent payera les frais de transfert.

Deux membres du codir se proposent pour organiser des tirs ludiques (de loisir) au stand TSV avec sélection en nombre et en temps des tireurs.

Prochaine réunion mardi 4/03 à 18H30

